

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation No
40) Tracteur	FENDT	Farmer 203 V II (155/2)	CH 4259 78

Constructeur	X. FENDT & CO., Maschinen- und Schlepperfabrik, D-8952 Marktoberdorf		
Identification	sur la plaquette du constructeur "155/2" numéro du châssis "155/25/...."		
Plaquette du constructeur	à droite, latéralement sur le support de l'essieu avant		
Numéro du châssis	à droite, latéralement sur le support de l'essieu avant		
Identification du moteur	"F3L 913" à gauche, latéralement sur le bloc, près de la pompe hydraulique		
Importateur	Landv. Genossenschaftsverband Schaffhausen (GVS), FENDT-Generalimport, 8207 Schaffhausen		

Châssis	Moteur		
Nombre d'essieux/pneus	2 / 4	Marque	DEUTZ
Suspension	=	Construction	en ligne
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique	Carburant	D
Entraînement	toutes roues; libération traction avant	Refroidissement	air
Frein de service	mécanique, expansion interne, sur les arbres d'entraînement resp. sur roues AR, frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage	Alésage	102
Frein auxiliaire	mécanique, à ruban, sur les arbres d'entraînement resp. sur les roues arrière	Cylindrée	3063
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Puissance en kW	42 DIN
Ralentisseur	=	Couple max.Nm	198
Contrôle 2 circuits	=	Déparasitage	=
		Silencieux	1 = 415 x ø 130 mm ou 1 cheminée 720 x ø 110 mm
			FENDT H146,200,100,020 Eberspächer 16,50,278,02,000

Carrosserie/Equipement	**)		
Nombre de portes	2/avec cabine	Indic. vitesse	=
Ceintures sécurité	=	avant	=
Cale	=	arrière	=
Anivol	=	Rétroviseurs	2/avec cabine
Réservoir carburant	1/plastique, 59 litres	Essuie-glace	1/avec cabine
Avertisseur	BOSCH 20016 (E)		ou d'autres modèles homologués

Nombre de places total 1 av centre ar

Dimensions	intérieur	extérieur		
Longueur		3300	Empattement	1920
Largeur	1000-1585		Essieu double av	ar
Hauteur		2080	Voie av	734 - 770
Porte à faux avant		520	Voie ar	710 - 1270
Porte à faux arrière		860	Braquage ø g	7300 d 7800
Garde au sol	à vide	-	en charge	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	750	1080	1830
Répartition charge			
Poids garantis	1300	2300	3000
Pneus	7,5 L - 15 AS	12,4 R 24	+
Ply/bar	6 / 2,5	6 / 1,6	
Charge pour Vmax	1360	2720	
Jantes	30	30	
	5 1/2 J x 15	W 9 x 24	
		mécanique	automatique
Garantie poids remorqueable avec/sans frein		=	
Garantie poids de l'ensemble		38000	
Poids remorqueable testé		=	
Charge garantie sur le toit		=	
Vitesse maximale selon le constructeur		24,6	km/h
testée	24,6 km/h à min-1	2450	moteur 660/1220 prise de force

Emissions de bruit		Au passage		Mesure à l'arrêt		Remarques		Indications pour le permis de circulation		(Code)
Boîte de vitesses		i-e	dB/A	dB/A	min-1					
m13/m17		20,80	85,0	79,0	1725	ab)ac)		Genre du véhicule <u>Tracteur</u>		
								Marque et type <u>F E N D T Farmer 203 V II</u>		
								Homologation No CH <u>4259 78</u>		
								Carrosserie _____		
F	G	H	J	R				Places total <u>1</u>		avant _____
De fumée OCE annexe 3		ECE-24						Poids à vide <u>1830</u>		Carburant <u>D</u>
b = 1,10 à 2185	min-1	k =	à	min-1	k =	à	min-1	Charge utile <u>-</u>		Cylindrée <u>3063</u>
b = 2,20 à 1600	min-1	k =	à	min-1	k =	à	min-1	Poids total <u>-</u>		CV-impôt <u>15,60</u>
b =	à	min-1	k =	à	min-1	k =	à			
O	O + P									
S Bacharach = 2,0	Pompe d'injection		BOSCH							

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

- *) Immatriculation comme chariot à moteur, voir CH 8259 18.
- ***) Carrosserie : arceau de sécurité rabattable, No d'homologation FAT 441/78 (autorisation nécessaire du conseiller cantonal pour véhicules agricoles) ou cabine fermée partiellement ou complètement, No OCDE CSD 0335. L'équipement de la cabine complète sera contrôlé à l'immatriculation.
- +) Variante de pneus :

AV = 6.00	-	16 6 PR	1370 (2,75)	Vmax 30 km/h	
10.0/75	-	15.3 4 PR	1760 (1,50)	30 km/h	
280/60	-	15.5 6 PR	2230 (2,20)	30 km/h	} ou d'autres pneus équivalents (art. 13/1, OCE)
7.00	-	12 6 PR	1360 (2,50)	30 km/h	
AR = 11.2	-	28 6 PR	2230 (1,80)	30 km/h	
14.5	R	20 BIB X	4600 (3,10)	40 km/h	
9.5	-	24 8 PR	2220 (2,80)	30 km/h	
- §) Equipement : les feux et les clignoteurs arrière ainsi que les feux de position et les clignoteurs avant sont fixés sur des supports coulissants (admis pour raisons techniques).
Inscription dans le permis de circulation:
 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
 160 - Les pièces d'équipement suivantes doivent être montées sur le véhicule avant la course: les supports des feux arrière doivent être déployés;
 169 - L'arceau de sécurité rabattable est autorisé (s'il existe).

Lieu et date de l'homologation Schaffhouse, 4. + 5.12.84
 Vn/lin

Remplace la fiche d'homologation du

Service fédéral d'homologation